



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 mars 2021

Réouverture de l'activité de pêche et de commercialisation des coquillages en provenance du bassin d'Arcachon.

Depuis la dernière récolte à l'origine d'une toxi-infection alimentaire collective le 12 février 2021 et la prise de l'arrêté d'interdiction le 18 février 2021, **aucun nouvel évènement contaminant n'a été enregistré sur les coquillages en provenance du bassin d'Arcachon**. Les analyses de la surveillance régulière du milieu réalisées début mars sont également satisfaisantes.

En conséquence, **la préfète de la Gironde Fabienne BUCCIO a décidé**, ce vendredi 12 mars 2021, après l'observation d'une période de 28 jours prescrite par les consignes sanitaires nationales et en concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, **de rouvrir l'activité de pêche et de commercialisation destinée à la consommation humaine, des coquillages en provenance du bassin d'Arcachon**.